

Motion *Émancipation* “action”

La rentrée 2014 est préparée par le ministre Hamon et le gouvernement dans le cadre de l'application de la loi Peillon dite de “refondation” de l'école : la publication des décrets et circulaires s'appuie sur les multiples chantiers de concertation auxquels participent toutes les directions syndicales.

- Le “nouveau” socle commun dépourvu de tout contenu disciplinaire, serait promu au rang de “programme général correspondant aux cycles de l'école élémentaire et du collège”.
- De surcroît, dans la logique des compétences, le conseil supérieur des programmes (CSP) travaille à la mise en place des curriculums : les programmes deviendraient une simple “référence” laissant des “marges d'initiatives” locales, menaçant ainsi le caractère national et disciplinaire des programmes.
- Le plan Peillon-Hamon pour l'éducation prioritaire programme une baisse globale des moyens alloués. De plus, les établissements REP+ devraient s'engager dans une logique de contractualisation sur la base d'un référentiel des bonnes pratiques qui soumettra les enseignants et les enseignements à la hiérarchie locale et aux pouvoirs locaux.
- Un projet de décret sur les conseils de cycles (notamment le cycle CM1-CM2-6^{ème}) et le conseil pédagogique a été présenté. De nouvelles obligations se profilent en collège dans l'optique de l'école du socle, tandis que le conseil pédagogique serait remis sur les rails.

La CA du SNES de Lyon considère que toutes ces évolutions annoncées, l'augmentation du temps de présence et de la charge de travail qui en découleraient, la dénaturation du métier programmée, l'explosion des inégalités suivant les établissements, sont à relier au décret Peillon-Hamon sur les obligations de service, que le gouvernement doit publier cet été (abrogeant ainsi les décrets de 50).

Il s'agit là de la traduction concrète des “missions liées”, qui conduiraient à faire de l'enseignement une mission parmi tant d'autres pour les professeurs, entraînant ainsi de la flexibilité et un pouvoir non négociable pour les chefs d'établissements.

C'est pourquoi la CA du SNES de Lyon rejette l'ensemble de ces mesures et se prononce contre la publication du décret Peillon-Hamon redéfinissant les obligations de service dans le 2nd degré, pour son retrait pur et simple.

Le SNES de Lyon estime en outre qu'il n'est pas possible de défendre les personnels, leur statut, leur métier, le droit à une instruction partout, le cadre national de l'enseignement, et de poursuivre les “concertations” sur les bases de la loi d'orientation Peillon.

Le SNES de Lyon s'adresse à la direction nationale du SNES et lui demande :

- **de se prononcer pour le retrait du décret Peillon-Hamon, pour la défense des décrets de 50**
- **De cesser toute concertation avec le gouvernement et son ministre Hamon visant à mettre en œuvre la loi Peillon.**

Une telle orientation de notre syndicat porterait un coup aux objectifs du gouvernement et préparerait les collègues à la nécessaire mobilisation contre une telle politique.

La direction Unité et action a appelé à voter contre

L'EE s'est abstenu

URIS a voté contre

Pour : 2 voix